

2400, boulevard Industriel

### HORAIRE

Avril à octobre  
Vendredis et samedis,  
8 h à 15 h

Résidants de Chambly		
Visite	Chargement	
2 accès gratuits par année civile, par adresse	Maximum 2,3 m <sup>3</sup> (3 v <sup>3</sup> )	
25 \$ par visite supplémentaire		
Gratuit en tout temps	Volume de 70 litres et moins	
Non-résidants		
Visite	Chargement	
50 \$ par visite (aucune gratuité)	Maximum 2,3 m <sup>3</sup> (3 v <sup>3</sup> )	

## MATIÈRES ACCEPTÉES

► **NOUVEAU** : Recyclage de styromousse, sièges de bébé périmés, matelas, sommiers et divans en mousse.

### ► RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION (CRD)

Bois non peint ► Bois peint, mélamine, MDF ► Asphalte ► Briques, béton ► Bardeaux d'asphalte  
► Autres rebuts : céramique, laine minérale, tuyaux de PVC/ABS, plastique, verre, gypse, bois traité chimiquement

### ► BRANCHES

Branches (moins de 15 cm de diamètre) ► Souches, bûches, copeaux

### ► ENCOMBRANTS

Meubles, filtres à piscine (vides), tapis et toiles de piscine (attachés) ► Matelas et sommiers

### ► MÉTAUX

BBQ (sans bouteille de propane), chauffe-eau, électroménagers, appareils réfrigérants

### ► TOURBE, SABLE, COMPOST, TERRE NON CONTAMINÉE et ROCHES

### ► PNEUS SANS JANTES

### ► MATIÈRES RECYCLABLES

Grande quantité de carton, de papier, de contenants de verre, de métal et de plastiques recyclables.

## MATIÈRES REFUSÉES

### Appareils électroniques

(ordinateurs, radios, téléviseurs, etc.)

► Garage municipal,  
2500, boul. Industriel

### Résidus domestiques dangereux (RDD), huiles et peintures

► Veolia,  
2630, boul. Industriel

### Ordures

► Collecte des  
ordures ménagères

### Gazon et résidus de jardin

► Collecte des  
matières organiques

### Feuilles mortes, chaume, résidus de coupe d'arbustes

► Collecte des résidus verts  
et des feuilles mortes

### Pneus avec jantes

►auprès de votre garagiste

### Piles usées

► Bâtiments municipaux

## CONSIGNES À RESPECTER

- **Présenter une preuve de résidence** (permis de conduire, compte de taxes).
- Respecter la signalisation sur le site.
- Éteindre le moteur du véhicule avant de décharger les matières.
- Garder les enfants à l'intérieur du véhicule en tout temps.
- Trier les matières avant l'arrivée et les déposer aux endroits désignés.

## Il est interdit :

- de transvider des liquides sur le site;
- de décharger à l'aide de bennes basculantes;
- de prendre des matériaux ou d'aller dans les conteneurs;
- d'accéder au site en dehors des heures d'ouverture.

## À noter

- **Un maximum de 3 v<sup>3</sup> ou 2,3 m<sup>3</sup> est autorisé par visite (l'équivalent d'une remorque 4 x 8 x 2,5 pi).**
- Une seule visite par jour (par adresse civique).
- Les employés ne sont pas autorisés à procéder au déchargement des matières.
- Notez que l'achalandage est généralement plus élevé durant les deux premières heures suivant l'ouverture.

**NOUVEAU** : conteneur d'objets, de meubles ou de petits équipements à donner ou à échanger.

Copeaux de bois gratuits et disponibles en tout temps à l'extérieur du site.



450 658-2626  
ville.chambly.qc.ca/ecocentre